

Delémont, le 2 décembre 2022

Communiqué de presse

Prévenir les cambriolages en annonçant les personnes au comportement suspect à la police

Pour déjouer les cambrioleurs, notamment actifs actuellement en fin de journée dans notre région, la police a besoin de savoir rapidement où les malfrats se trouvent. En appelant sans tarder les services de police via le 117, la police peut cibler le lieu à risque et contrôler les personnes potentiellement suspectes.

Entre la mi-octobre et la fin novembre 2022, 54 vols par effraction et 11 vols par introduction clandestine ont été annoncés à la police cantonale jurassienne. Ce sont principalement des villas et des appartements qui ont été visités par des cambrioleurs. Ces chiffres montrent une augmentation sensible des vols commis actuellement dans les lieux d'habitation, cependant sans commune mesure avec les vagues vécues il y a 10 ans. Il est relevé qu'environ 50% de ces vols ont été perpétrés entre 15h00 et 20h00, période durant laquelle la population est active et possiblement attentive aux faits et gestes suspects.

Une personne qui tourne autour d'une maison, qui cherche à se cacher, qui observe depuis une voiture dans un quartier d'habitation, qui tente d'ouvrir des portes, est à annoncer sans délai à la police. Ces informations permettent aux forces de l'ordre de cibler leurs actions de sécurité. En composant le 117, chacun peut participer à la prévention des vols dans des lieux d'habitation.

Comment contacter la police et que dire ?

Composer le 117, indiquer son nom, expliquer les constatations, le lieu et l'heure. Le signalement de la personne (grandeur, corpulence, âge, habillement, etc.) et/ou de son véhicule (marque, couleur, immatriculation), seront utiles, mais il n'est pas obligatoire de réunir toutes ces informations.

Le 117 est un numéro gratuit, atteignable 24 heures sur 24 et 365 jours par an et la police est à la disposition de la population pour sa sécurité.

Et si ce n'était pas un cambrioleur ?

La police contrôle régulièrement des personnes et l'annonce du comportement suspect d'un individu va conduire à sa localisation, à une prise de contact, à la vérification de son identité et du motif de sa présence. S'il n'y a pas de soupçon d'un acte illicite commis ou envisagé, le contrôle de quelques minutes s'arrête là, avec les salutations d'usage. Le nom de l'informateur n'est pas divulgué. Le doute aura été levé ou alors dans le cas contraire, un potentiel malfrat aura été interpellé et empêché de commettre un vol, par exemple.

Afin d'éviter les cambriolages, les conseils de prévention suivants s'avèrent utiles :

- Fermer les portes, les fenêtres et les autres accès, même lors d'absences de courte durée ;
- Ne pas mettre les valeurs en évidence et les placer en lieu sûr ;
- Simuler une présence en laissant, par exemple, une voiture verrouillée devant le domicile, des chaussures sur le paillason, en vidant la boîte à lettres et éventuellement en allumant une lampe à basse consommation d'énergie actionnée par une minuterie par intermittence et durant les périodes d'absence uniquement ;

- Informer les voisins lors d'absences prolongées. Ils pourront avertir la police du comportement singulier dans le secteur ;
- Aviser la police de tout comportement suspect en appelant sans délai le 117 ;
- Demander conseil à votre police ou consulter le site Internet de la Prévention Suisse de la Criminalité : <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/>

Personne de contact:

Daniel Affolter, cellule Prévention et Communication à la Police cantonale jurassienne, 032 / 420 65 65